



Accueil Familial - Ville d'OSTWALD
3 rue Albert GERIG
67541 OSTWALD Cedex

Tel: 03 88 29 78 45
Mail: accueil-familial@ostwald.fr

PROJET D'ETABLISSEMENT

La ville d'Ostwald conduit une politique dynamique en matière de petite enfance, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale du Bas Rhin et la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) via ses services de protection maternelle et infantile (PMI).

Le projet d'établissement de l'accueil familial a été élaboré en mettant en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionné à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Présentation de l'accueil familial :

De gestion municipale, la structure dont les locaux sont à basés au 3 rue Albert Géric propose l'accueil d'enfants au domicile d'assistantes maternelles agréées par la CEA, employées et formées par la Ville. Elle a été ouverte par arrêté préfectoral du 16 août 1985 et agréée par les services de Protection Maternelle et Infantile pour l'accueil de 40 enfants.

Elle est réglementée par :

- Règlement assistantes maternelles
- Règlement de fonctionnement

Les établissements d'accueil du jeune enfant :

- ✓ Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés,
- ✓ Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale,
- ✓ Contribuent à l'inclusion des familles et à la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité,
- ✓ Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques,
- ✓ Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées, dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales
- ✓ Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ✓ Respectent le principe de laïcité, le respect de la diversité et de la mixité entre les filles et les garçons.

SOMMAIRE

1. LE PROJET D'ACCUEIL :

1.1 Les prestations d'accueil proposées	p3
1.2 Les dispositifs particuliers prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....	p3
1.3. Les compétences professionnelles mobilisées	p3
1.4 Le travail d'équipe	p5
1.5 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	p5

2. LE PROJET ÉDUCATIF :

2.1. L'accueil	p6
2.2 L'accueil au quotidien et aménagement de l'espace.....	p8
2.3 Le soin	p9
2.4 Le développement, le bien-être et l'éveil.....	p11
2.5 L'approche artistique et culturelle	p14
2.6 L'égalité fille garçon	p14

3. LE PROJET SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Caractéristiques de la ville	p15
3.2 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs	p16
3.3 Démarche en faveur du développement durable	p18

1. LE PROJET D'ACCUEIL :

1.1 Les prestations d'accueil proposées

La structure bénéficie de la prestation de service unique, une aide financière versée de la caisse d'allocations familiales du Bas Rhin et du soutien de la collectivité.

L'accueil familial propose :

⇒ **Un accueil régulier mensualisé :**

Le planning d'accueil est établi en fonction des besoins des familles en respectant les horaires d'ouverture de la structure (du lundi au vendredi de 6h00 à 18h30).

⇒ **Un accueil occasionnel :**

En cas de besoin d'une famille en difficulté, un accueil occasionnel peut être proposé sur un temps d'accueil limité à quelques jours ou semaines. Une demande de dérogation peut être faite auprès du service de le PMI pour temporairement augmenter la capacité d'accueil de l'assistante maternelle avec une place supplémentaire accordée.

⇒ **Accueil d'urgence :**

En fonction des capacités d'accueil des assistantes maternelles et dans le respect de la réglementation des agréments, des places peuvent être proposées pour l'accueil d'enfant en situation d'urgence pour une durée variable.

1.2. Les dispositifs particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap :

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'accueil familial offre une possibilité d'accueil aux enfants portant un handicap et bénéficiaires de l'A.E.E.H. jusqu'à la date anniversaire de leurs 6 ans.

Avec la participation de l'assistante maternelle, la structure mettra tout en œuvre pour faciliter l'accueil de ces enfants en fonction du handicap. Un partenariat pourra se mettre en place avec l'équipe médico-sociale qui assure le suivi de cet enfant.

L'enfant en situation de maladie chronique et/ou d'allergie sera accueilli après la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé en concertation avec le médecin traitant et le référent santé accueil inclusif de la structure.

1.3. Les compétences professionnelles mobilisées

La direction :

Une éducatrice de jeunes enfants assure cette fonction, elle a pour missions principales :

- D'assurer l'encadrement de l'équipe d'assistantes maternelles, et le suivi des enfants accueillis,

- D'organiser et mettre en œuvre les rencontres jeux hebdomadaires au sein des locaux de l'accueil familial.
- D'organiser les échanges avec les partenaires paramédicaux, sociaux ou culturels,
- La gestion des diverses missions administratives et financières inerrantes au fonctionnement de l'EAJE,
- D'accueillir et d'intervenir auprès des familles pour la gestion administrative de l'accueil des enfants
- De collaborer avec les différents partenaires intervenants dans la structure.

L'infirmière puéricultrice :

L'infirmière de la structure intervient environ 7h par semaine, elle a pour missions principales de :

- ⇒ Collaborer avec la directrice de l'accueil familial
- ⇒ Collaborer avec le RSAI
- ⇒ Intervenir auprès des assistantes maternelles sur des thèmes spécifiques
- ⇒ Assurer le suivi du schéma vaccinal des enfants accueillis et des PAI

Les missions du référent santé et accueil inclusif (RSAI)

Le référent santé et accueil inclusif travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R.2324-40, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile mentionné à l'article L. 2112-1 et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Ses missions principales du RSAI

- Informer, sensibiliser, conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30.
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service.
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) élaboré par le médecin traitant ou le médecin spécialiste de l'enfant en accord avec sa famille.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.

Les assistantes maternelles ont pour missions :

- D'accueillir à leur domicile des enfants confiés par l'accueil familial en fonction de leur agrément.
- D'assurer le bien-être et de la sécurité de chaque enfant qui leur est confié et en participant à son éveil intellectuel, affectif et éducatif, dans le cadre du projet de la structure et en lien avec les familles.
- De veiller à maintenir leur domicile propre, accueillant et adapté aux besoins de jeunes enfants dans le respect des règles de sécurité.
- De respecter des règles telles que : jamais déléguer la responsabilité de la prise en charge de l'enfant à une tierce personne. Respecter une discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont elles ont connaissance dans l'exercice de leur fonction.

1.4 Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La direction de l'accueil familial souhaite impulser un véritable travail d'équipe afin d'accompagner au mieux les assistantes maternelles dans leur pratique professionnelle exercée principalement à domicile. Pour cela, nous avons mis en place des modalités de réunion et de coordination qui favorisent la concertation entre les membres du personnel et les intervenants extérieurs.

L'équipe se réunit environ une fois par trimestre pour échanger sur l'organisation de la structure et réfléchir collectivement aux pratiques professionnelles.

Des échanges réguliers avec l'infirmière et l'éducatrice de la structure ont lieu afin d'enrichir leur approche éducative et d'assurer un suivi cohérent des besoins des enfants.

Enfin, des rencontres régulières avec une psychomotricienne, qui intervient lors des séances de jeux, offrent à notre équipe des conseils précieux sur les besoins spécifiques des enfants et les actions à mettre en place à domicile.

Les temps de rencontres sont propices aux échanges informels au sein de l'équipe. Une application à visée professionnelle est utilisée pour transmettre des informations et faciliter les échanges au sein de l'équipe qui exerce leur métier à distance de la structure.

Ces initiatives visent à créer une dynamique de collaboration et à garantir un environnement propice au développement harmonieux des enfants.

1.5 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation :

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

✓ L'analyse de pratiques :

Les assistantes maternelles bénéficient d'une rencontre tous les deux mois avec une psychologue, dédiée à l'analyse des pratiques. Ce temps de rencontre permet de pouvoir prendre du recul sur leur pratique au quotidien et de développer le professionnalisme des assistantes maternelles. Ces réunions donnent également l'opportunité d'échanger entre collègues d'éventuelles problématiques rencontrées. La psychologue apporte une écoute et peut les guider dans leur réflexion.

✓ La formation :

Pour enrichir et maintenir l'apport de connaissances l'équipe bénéficie tout au long de l'année d'une offre de formations proposées sous différentes formes. Ces séances de formation sont organisées soit en « intra » au sein de la structure animée par la psychomotricienne, soit grâce à des organismes extérieurs (CNFPT).

Ces formations sont délivrées lors des journées pédagogiques, qui se tiennent 2 à 3 fois par an, les professionnels participent à des formations essentielles, axées soit sur la sécurité, comme les gestes de premiers secours, soit sur des aspects pédagogiques.

2. LE PROJET ÉDUCATIF :

2.1. L'accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien, accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »

Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Dès la première rencontre, la directrice échange avec la famille de l'enfant (idéalement en sa présence). Cette première rencontre permet de faire connaissance, d'échanger pour s'assurer qu'au sein de son équipe une assistante maternelle aura la capacité de répondre aux attentes, aux besoins de la famille et de l'enfant.

L'assistante maternelle accueille l'enfant et sa famille, à son domicile, dans un cadre familial sécurisant et sécurisé. Elle prend en compte l'enfant dans sa globalité avec ses particularités, ainsi que les pratiques et les valeurs familiales, dans le respect du règlement de fonctionnement.

Tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prend en compte leur singularité. Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille. Chaque famille et enfant accueilli, arrive avec son histoire. Les assistantes maternelles doivent les recevoir en prenant en considération cette identité propre et instaurer un climat de confiance pour pouvoir être dans une logique de coéducation et non de substitution, en cherchant l'intérêt de l'enfant. La continuité entre la maison et le lieu d'accueil est ainsi assurée.

Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un accompagnement particulier.

Les assistantes maternelles sont invitées à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs

parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

La continuité de l'accueil est garantie par le lien établi entre la famille et l'assistante maternelle notamment lors des transmissions effectuées à l'arrivée ou au départ de l'enfant.

Le premier accueil, la familiarisation.

La première rencontre entre la famille et l'assistante maternelle est une étape importante, un moment clé dans l'établissement du lien de confiance. L'assistante maternelle fait découvrir à la famille son logement, uniquement les espaces de vie dans lesquels l'enfant sera accueilli. L'assistante maternelle présente à la famille sa façon de travailler et d'accompagner les enfants au quotidien, en conformité avec le projet éducatif de l'accueil familial.

Ce temps de découverte mutuelle est très important pour chacun. Le parent doit accompagner l'enfant pour rencontrer la professionnelle qui s'occupera de lui, pour lui permettre de s'habituer à ce nouvel environnement et de trouver des repères sécurisants. Cette période permet aussi au parent de faire plus ample connaissance avec l'assistante maternelle à laquelle il va confier son enfant et transmettre ses habitudes de vie, ses goûts ... Un questionnaire d'accueil est disponible à l'accueil familial pour guider les assistantes maternelles qui le souhaitent.

Les modalités et la durée de la période de familiarisation sont élaboré en concertation entre la famille et l'assistante maternelle en fonction des besoins de l'enfant, de ses parents, et des disponibilités de la famille et de l'assistante maternelle.

Ainsi familiarisés et sécurisés par ces rencontres, parents et enfants pourront vivre l'expérience de la séparation plus sereinement. Si le parent est en confiance, l'enfant le sera également. Si l'enfant s'est approprié un objet transitionnel (tétine, doudou, peluche...), il est indispensable qu'il le conserve avec lui. Cet objet lui apportera une sécurité intérieure supplémentaire dans les moments de transition et de séparation. L'enfant est le seul juge de son besoin, il doit donc pouvoir y accéder à sa guise.

Les rencontres jeux.

Les assistantes maternelles de l'équipe se retrouvent 2 fois par semaine pour des temps de « rencontre jeux » dans les locaux de l'accueil familial.

Ces moments sont souvent appréciés des enfants qui, au fil des séances, prennent leurs petites habitudes et se réjouissent de retrouver d'autres copains « à la crèche ! ».

Ces rencontres ont pour but notamment de :

- De bénéficier d'un espace de jeux et découvertes dans un espace différent de celui de l'assistante maternelle.
- De proposer des temps plus collectifs aux enfants
- De permettre aux enfants de rencontrer les autres assistantes maternelles qui peuvent être amenées à assurer des remplacements.

Elles permettent aux assistantes maternelles de se retrouver, de briser un certain isolement, d'échanger avec leurs collègues et différents intervenants qui gravitent autour de cette équipe. Ces temps sont jalonnés de petits rituels (accrochage de photos, lavage de mains, regroupement pour des comptines...), de jeux libres et de temps d'activités créatrices pour les plus grands.

2.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace.

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ».

Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

✓ **Aménagement de l'espace**

Les assistantes maternelles aménagent et entretiennent les pièces du domicile dédiées à l'accueil pour que l'enfant évolue dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Elles appliquent les normes de sécurité des locaux indiquées par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans le cadre de la procédure d'agrément.

Les assistantes maternelles sont tenues de respecter le protocole relatif au logement et au matériel élaboré par l'infirmière puéricultrice de l'accueil familial. Celui-ci comporte des indications sur la qualité de l'air intérieur, des préconisations sur l'hygiène des locaux et un rappel des règles de sécurité et points de vigilance.

L'assistante maternelle adapte son matériel en fonction de l'évolution des besoins de l'enfant, du matériel de puériculture est mis à disposition par la structure.

Des conseils sont délivrés aux assistantes maternelles par la psychomotricienne qui intervient dans la structure quant à l'aménagement de l'espace pour des temps de jeux en fonction des besoins de l'enfant.

✓ **Pédagogie dans l'accueil au quotidien**

« La liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit »

Emmi Pilker

La motricité libre est une approche pédagogique fondamentale dans le développement du nourrisson, qui consiste à lui offrir la liberté de bouger à son propre rythme, sans contraintes imposées par des accessoires (comme les trotteurs par exemple). Cette pratique favorise l'éveil moteur et cognitif, en permettant au bébé de découvrir son corps, ses capacités et son environnement de manière autonome. Elle stimule la coordination, l'équilibre et la confiance en soi. En encourageant le nourrisson à explorer, se mouvoir et manipuler, la motricité libre soutient le développement des compétences motrices fines et globales, tout en renforçant la curiosité et l'autonomie.

Sensibilisées à cette pédagogie les assistantes maternelles n'installeront pas un enfant dans une position qu'il n'a pas encore acquis seul. De ce fait, un nourrisson est installé au sol sur un tapis afin qu'il puisse jouer et évoluer libre de ses mouvements. L'assistante maternelle sera à proximité pour l'encourager dans ces progrès moteurs, le stimuler en mettant dans jouets un peu à distance pour inciter l'enfant à se déplacer. Fréquemment les chaussettes sont enlevées afin de permettre à l'enfant de pouvoir « s'ancrer » au sol pour faciliter certains mouvements. Il est important que la famille soit sensibilisée, et participe à cet accompagnement notamment par exemple en habillant l'enfant de manière confortable avec des vêtements qui n'entravent pas les mouvements.

✓ **La communication gestuelle associée à la parole :**

L'équipe de l'accueil familial a été formée à la communication gestuelle associée à la parole.

Son utilisation permet au jeune enfant d'exprimer ses besoins et ses émotions avant même de maîtriser le langage oral. Les gestes, tels que pointer, saluer ou désigner, accompagnent la parole et permettent de renforcer la compréhension du langage. Cela favorise une communication plus fluide et moins frustrante, tout en stimulant le développement du langage. Les enfants qui utilisent des gestes peuvent mieux comprendre et se faire comprendre, ce qui renforce leur confiance en eux et

leur capacité à interagir avec les autres. En outre, cette approche aide à développer la coordination motrice et l'attention, tout en facilitant l'acquisition du vocabulaire. Cela permet ainsi un meilleur lien entre l'enfant, l'adulte et son environnement, créant une base solide pour une communication future.

De manière générale, quel que soit les moments de la journée l'assistante maternelle va avoir une posture accompagnante pour permettre à l'enfant d'évoluer à son propre rythme, de gagner en autonomie et donc en confiance.

2.3 Le soin :

Les assistantes maternelles veillent à maintenir l'intégrité physique de l'enfant en effectuant des changes et lavages des mains aussi souvent que nécessaire, et en respectant le protocole correspondant à ce soin spécifique.

Elles respectent le rythme de l'enfant (alimentation, soins, sommeil, dialogues) et répondent à ses besoins physiologiques tout en tenant compte des valeurs familiales.

Lors de change ou tout autre soin, l'assistante maternelle verbalise ses actes et incite, autant que possible l'enfant, à participer à l'acte, l'encourage dans ses actions. Cette démarche vise à donner confiance à l'enfant et l'amener à une certaine autonomie.

✓ L'alimentation

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs. C'est un moment de plaisir, d'échanges et d'apprentissage à l'autonomie.

Les assistantes maternelles ont des petits rituels lors de ces moments clés de la journée pour l'enfant.

Les repas sont fournis par l'assistante maternelle pour les repas du midi et les goûters. Le matin l'assistante maternelle ne peut pas se permettre de donner le petit déjeuner sans que ce soit au détriment de la qualité de l'accueil des autres enfants, il est donc impératif et primordial que l'enfant ait pris son petit déjeuner avant l'arrivée chez l'assistante maternelle ou l'accueil familial.

Pour la confection des repas, l'assistante maternelle privilégie les produits frais et de saison, et veillera à l'équilibre alimentaire sur la semaine.

Des conseils sur l'équilibre alimentaire et sur les rappels des besoins des enfants en fonction de leur âge sont prodigués régulièrement par la puéricultrice.

Le repas est un moment privilégié entre l'assistante maternelle et l'enfant. Ce temps ne se limite pas à l'acte de nourrir c'est un temps d'échanges et de convivialité, un climat de calme et de détente est instauré. Le temps du repas doit favoriser, tout en tenant compte du rythme de chacun :

- ✓ L'apprentissage de l'autonomie
- ✓ L'éveil au goût
- ✓ La socialisation

L'enfant est un individu qui ressent le besoin de s'alimenter selon son propre rythme. Pour lui la faim est une réalité intense et immédiate. Dans la mesure du possible l'assistante maternelle répond à la demande de l'enfant et non en fonction d'horaire strictement défini à l'avance.

L'allaitement est encouragé et peut être prolongé lors de l'accueil. En accord avec l'assistante maternelle, il peut être envisagé que la mère vienne allaiter son enfant sur le temps de l'accueil. Elle peut également apporter son lait en respectant les règles d'hygiène et le protocole de transport du lait maternel qui lui sera remis.

Au fur et à mesure, l'enfant va s'acheminer vers une alimentation de plus en plus diversifiée. Tout changement, toute introduction alimentaire sera au préalable discuté avec les parents. L'assistante maternelle par ses observations et sa connaissance se positionnera en source d'information, de conseil, avec l'expertise de la puéricultrice. Toutefois c'est bien le parent qui prendra l'initiative du changement. Un guide a été conçu pour aider les assistantes maternelles dans le suivi de la diversification alimentaire, qui est menée en premier lieu par la famille.

L'assistante maternelle a tout préparé en amont, pour pouvoir être réellement disponible et présente pour l'enfant.

Le temps du repas est également un temps pédagogique où l'assistante maternelle nomme les aliments ; les couleurs, les différentes actions...

Elle respecte le goût et l'appétit de l'enfant, ne le force pas à manger et passe à l'aliment suivant.

Elle est attentive à installer l'enfant et elle-même de façon confortable.

✓ **Le sommeil :**

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant. Le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer et s'éveiller.

En plus de la récupération de la fatigue physique et nerveuse, il sert à la mise en place des circuits nerveux et favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage. Les besoins en sommeil sont variables d'un enfant à l'autre et différents selon l'âge. Il est donc important de respecter le rythme et le besoin de chacun.

La professionnelle à connaissance des différentes phases de sommeil :

- ✓ L'endormissement
- ✓ Le sommeil lent : réparateur de la fatigue physique
- ✓ Le sommeil rapide : réparateur de la fatigue nerveuse, important pour l'équilibre psychologique de l'enfant.
- ✓ La phase intermédiaire : dispositif d'éveil

Le bon moment de l'endormissement n'est pas le même pour tous. Il est nécessaire de prendre en compte le rythme de sommeil de l'enfant, de ses signes d'endormissement et d'y répondre.

Pour un meilleur confort, il est déshabillé. L'utilisation d'une couchette ou d'un lit à barreaux, doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité. L'assistante maternelle veille régulièrement au bon déroulement du sommeil, elle échelonne les levers selon les réveils spontanés des enfants.

Pour prévenir la mort inattendue du nourrisson, il est important de suivre certaines règles de couchage. Les assistantes maternelles suivent des recommandations essentielles :

- Position de couchage : le nourrisson est toujours placé sur le dos pour dormir. Cette position réduit le risque
- Surface de sommeil sécurisée : Utilisation d'un matelas ferme et plat, sans oreillers, couvertures épaisses, ou objets mous dans le berceau. Pas de tour de lit.
- Éviter la surchauffe : le nourrisson est habillé de manière appropriée pour la température ambiante.
- Surveillance du sommeil : si l'assistante maternelle n'est pas présente dans la salle de repos avec les enfants une surveillance visuelle et auditive est faite toutes les 15 minutes pour les nourrissons.

✓ **L'hygiène et les soins corporels :**

Le temps du change constitue un moment privilégié, d'échange, de communication et de plaisir. Tout est mis en œuvre pour favoriser un climat de sécurité : l'enfant doit se sentir contenu. L'attention est également portée sur le confort physique, le respect du corps et l'intimité de l'enfant.

L'acquisition de la continence est une étape importante dans la vie de l'enfant. Chaque enfant la développe à son rythme. Le meilleur moment est celui choisi par l'enfant, il est important que l'enfant soit en mesure de signaler son besoin à l'adulte, il n'y a pas d'installation sur le pot à des heures fixes par exemple.

Cet apprentissage qui débute à la maison, se fait en continuité entre la famille et l'assistante maternelle, en suivant le rythme de l'enfant (progrès et régression) et en douceur.

L'assistante maternelle demande aux parents, d'accompagner leur enfant dans cette démarche d'autonomie en l'habillant avec des vêtements faciles à retirer.

L'assistante maternelle veille à mettre en place des rituels quant à l'apprentissage des règles d'hygiène. Quel que soit l'âge de l'enfant, elle procède à un lavage des mains, avant et après chaque repas, avant et après chaque change ou passage aux toilettes et avant et après chaque activité. Le moment se veut ludique, il est souvent accompagné d'une petite comptine.

2.4 Le développement, le bien-être et l'éveil :

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ».

Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

✓ Le jeu et les activités :

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »

Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

L'enfant accueilli au sein de l'accueil familial bénéficie de plusieurs espaces de découvertes :

- Un espace de jeux libres /moteur dans la grande salle
- Un espace calme avec des livres à disposition
- Un espace dédié aux découvertes sensorielles et de création (peintures, collages, transvasements et manipulation de matières ...)

En s'appuyant sur les intérêts des enfants et en privilégiant l'activité libre, le développement de l'enfant avant trois ans peut être envisagé autrement que sur le registre des stimulations éducatives programmées. L'équipe encourage les acquisitions de l'enfant pour qu'il accède à plus d'autonomie.

Des temps de découvertes s'alternent pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant que ce soit au domicile des assistantes maternelles ou lors des rencontres jeux dans les locaux de l'accueil familial.

L'assistante maternelle adapte ses propositions tout au long de la journée. Elle pourra proposer de temps calmes, de lecture ou comptines à certains moments souvent, avant les repas, la sieste ou

l'arrivée des familles. Des temps de création sont souvent proposés au moment où les enfants sont plus disponibles, le matin ou après la sieste. Dans le cas où un enfant ne souhaite pas y participer il a le choix de faire des jeux libres juste à côté. Les jeux libres permettent à l'enfant de s'éveiller à son rythme et d'investir le jeu qu'il souhaite aussi longtemps qu'il le souhaite, d'interagir avec les autres ou pas selon ses envies. Pour l'adulte ces temps de jeux de pouvoir observer les enfants évoluer dans le jeu, où il en est dans son développement, observer ses interactions avec les autres enfants. Si il y a un conflit, l'assistante maternelle n'intervient pas forcément immédiatement, il y a un temps d'observation pour observer si les enfants vont réussir à trouver une solution par eux même. Dans le cas contraire elle intervient pour les guider et poser des règles si nécessaire.

Les activités sensorielles sont fréquemment proposées lors des rencontres jeux, proposition plus adaptée dans les locaux de la structure qu'au domicile des assistantes maternelles. Ce type d'activités permet de développer :

- ⇒ *Une stimulation sensorielle* : Les activités sensorielles sollicitent les cinq sens des enfants (la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat, et parfois le goût), leur permettant d'explorer et de comprendre le monde qui les entoure. Par exemple, en manipulant différentes textures lors des séances de peinture ou en jouant avec l'eau et le sable, les enfants apprennent à distinguer des sensations variées, développant ainsi leur perception sensorielle et leur capacité à faire des associations.
- ⇒ *Le développement de la motricité fine* : Les activités comme les transvasements demandent aux enfants de manipuler des objets de tailles diverses, ce qui les aide à développer leur motricité fine. Cette habileté est essentielle pour acquérir plus tard des compétences comme l'écriture ou l'autonomie dans les gestes du quotidien (manger, s'habiller, etc.).
- ⇒ *Le renforcement de la concentration et de la patience* : Lorsque les enfants se plongent dans une activité sensorielle, ils apprennent à se concentrer et à persévérer pour atteindre un objectif. Par exemple, verser de l'eau d'un récipient à un autre ou peindre un dessin demande de la précision et de l'attention, des qualités qui seront précieuses dans leur apprentissage futur.
- ⇒ *Le développement du langage* : Ces activités offrent également une excellente opportunité pour enrichir le vocabulaire des enfants. En explorant les différentes textures, couleurs, et formes, les enfants sont encouragés à verbaliser leurs expériences, ce qui favorise l'acquisition du langage.
- ⇒ *L'expression de la créativité* : Les découvertes sensorielles permettent aux enfants d'exprimer leur créativité de manière libre et spontanée. La peinture, par exemple, leur donne l'occasion de jouer avec les couleurs, de faire des expériences artistiques sans contrainte, et de laisser libre cours à leur imagination.
- ⇒ *Le renforcement des liens sociaux* : Enfin, ces activités sont souvent réalisées en petit groupe, ce qui favorise l'interaction entre les enfants. Elles leur apprennent à partager, à collaborer, et à respecter le tour de chacun, renforçant ainsi leurs compétences sociales.

Ces découvertes sensorielles sont bien plus qu'un simple moment de jeu pour les enfants, elles sont un véritable levier pour leur développement global, en leur offrant des expériences riches et variées qui contribuent à leur épanouissement.

Les activités motrices et sorties à l'extérieur :

Elles sont souvent proposées aux enfants par les assistantes maternelles qui s'inscrivent dans une dynamique d'équipe et organisent des sorties ensemble. La ville offre un cadre où la nature est très présente et à proximité des habitats.

Les sorties en pleine nature et à l'extérieur offrent de nombreux bénéfices pour les jeunes enfants, tant sur le plan physique que mental et social. Voici quelques-uns des principaux intérêts :

- *Développement physique* : Les activités en plein air encouragent l'activité physique, ce qui aide à développer la motricité, l'équilibre, la force et l'endurance. Les enfants peuvent courir, grimper, sauter et explorer, ce qui favorise leur développement moteur.
- *Apprentissage sensoriel* : La nature stimule les sens des enfants. Ils peuvent toucher différentes textures, entendre des sons variés, sentir des odeurs naturelles et observer des couleurs et des formes. Cela enrichit leur apprentissage sensoriel.
- *Connexions avec la nature* : Passer du temps à l'extérieur aide les enfants à développer un lien avec la nature. Cela peut favoriser une sensibilisation à l'environnement et un respect pour la biodiversité.
- *Créativité et imagination* : La nature offre un terrain de jeu illimité où les enfants peuvent laisser libre cours à leur imagination. Ils peuvent inventer des jeux, construire des abris ou explorer leur environnement de manière créative, land art, récupération d'éléments naturels...
- *Réduction du stress et amélioration de l'humeur* : Le temps passé à l'extérieur est associé à une réduction du stress et à une amélioration de l'humeur. La nature peut avoir un effet apaisant, ce qui est bénéfique pour le bien-être émotionnel des enfants.
- *Compétences sociales* : les sorties en groupe favorisent l'interaction sociale. Les enfants apprennent à partager, à collaborer et à résoudre des conflits, ce qui renforce leurs compétences sociales.

Encourager les jeunes enfants à passer du temps à l'extérieur est essentiel pour leur développement global et leur bien-être. Que ce soit par le biais de jeux, d'explorations, ou d'activités organisées, les avantages d'une connexion avec la nature sont indéniables.

2.5 L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».

Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Ponctuellement des temps d'éveil culturel sont organisés par la structure que ce soit lors de la venue d'intervenants extérieurs pour des lectures de histoires ou contes avec l'utilisation de différents supports. Ou encore lors de la proposition de spectacle dédié au jeune public en collaboration avec le point d'eau.

Des assistantes maternelles emmènent les enfants à certaines sorties culturelles à leur initiative personnelle : dans les médiathèques, ou musées des villes adjacentes ou lors d'organisation d'événements menés par le centre socio culturel de la ville. Véritable ouverture au monde pour les enfants accueillis.

2.6 L'égalité fille garçon :

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».

Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés dans leur développement.

L'attention des professionnelles à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

Que ce soit à leur domicile ou lors des rencontres jeux, la question de l'égalité entre garçons et filles est prise en compte dans les actions et les verbalisations auprès des enfants. L'équipe met les mêmes jeux à disposition pour tous les enfants, filles ou garçons, sans faire de distinction (dinette, voiture, déguisements ...). Dans son discours, l'équipe veille à ne pas alimenter des propos et comportements sexistes.

3. LE PROJET SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Caractéristiques de la ville :

Ostwald est une commune de 13 300 habitants qui s'étend sur 7,11km². Située à 10 minutes de la capitale Européenne, elle fait partie de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Ostwald est une « ville rue » de 4 km de long délimitée par l'Ill sur le flan Est et l'axe autoroutier au sud. Construite de manière hétérogène autour d'un centre-ville historique et de deux quartiers d'habitats sociaux, le Wihrel au Nord (1000 logements) et le Kirchfeld au Sud (360 logements), elle est souvent assimilée à un grand village et à une cité dortoir.

Au niveau des logements, la ville se démarque des autres communes de la CUS par une cohabitation importante entre les différents types d'habitats. En effet, elle possède à la fois un fort taux de logements sociaux et de maisons pavillonnaires. Avec l'arrivée du tram en 2007, la ville a connu une modification de son paysage urbain qui sera prolongé par la création d'un programme d'habitat ambitieux générant de nouveaux besoins en matière d'équipement public.

Exemple de construction de nouveaux programmes immobiliers :

- ✓ 2009 : 175 logements
- ✓ 2010 : 118 logements
- ✓ 2011 : 82 logements
- ✓ À partir de 2013 : Z.A.C. « les Rives du Bohrie » (1000 logements)

Selon les chiffres du recensement de 2021, Ostwald a su conserver une population jeune (18,5% de -15 ans) et augmenter ses jeunes actifs (37% de 15 à 44 ans) sur une période de 15 ans. La part de 15-29 ans a également progressé de 4% en 15 ans. Ostwald s'inscrit dans une dynamique opposée à celle du Bas-Rhin, dont la population est vieillissante (baisse des -60 ans et hausse des retraités). De plus, la population de la commune a augmenté de 2 000 habitants durant cette période.

Les projets de constructions, impulsés au cours de la dernière décennie, semblent donc inverser la tendance de vieillissement de la population du début des années 2000. En effet, la commune d'Ostwald attire plus de jeunes actifs et de familles qu'auparavant.

La politique de la ville d'Ostwald s'est donnée pour orientation de veiller à répondre au mieux à la variété d'offre d'accueil des jeunes enfants.

Mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, les aider à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, mais aussi leur vie personnelle, constituent les objectifs prioritaires du projet.

Ce plan global d'action n'est pas figé, bien au contraire. Il doit s'adapter aux évolutions sociales et démographiques de la ville dans un esprit de dialogue et de concertation.

Chaque structure d'accueil du jeune enfant et de leurs parents définit un projet, fruit de la réflexion commune des professionnels de la petite enfance et en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et les Services de la Protection Maternelle Infantile autour d'un objectif : adapter les structures aux besoins des familles.

3.2 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

- Pré-inscriptions en liste d'attente petite enfance.

Toutes les préinscriptions des structures d'accueil du jeune enfant se font en commun se font via le guichet unique. Pour rappel, Le Guichet Unique petite enfance d'Ostwald a été créé afin de simplifier les démarches d'inscriptions et la visibilité en matière d'offre d'accueil petite enfance sur le territoire. Il est défini comme le lieu unique d'information, d'orientation et de préinscription. Il évite ainsi aux parents de multiplier les démarches administratives.

Le règlement avec l'organisation des commissions d'attribution des places et les critères de priorités sur la liste d'attente est disponible sur le site de la ville d'Ostwald et remis à chaque famille par mail lors des préinscriptions.

Les préinscriptions sont réservées prioritairement aux familles habitant Ostwald ou en emploi sur le territoire. La diversité sociale et la mixité sociale imposent de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge mais aussi d'accueillir avec justesse les parents bénéficiaires des minimas sociaux en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion. L'évolution sociétale a diversifié les modèles sociaux. Les diagnostics des années précédentes ont permis de mettre en avant une nette évolution de la demande de familles monoparentales. Si elle ne rencontre pas forcément de difficultés, la monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée. Ces situations spécifiques des familles sont prises en compte dans les critères de priorité du guichet unique.

➤ Inscriptions

Les tarifs calculés en fonction des revenus rendent accessibles pour les familles aux ressources modestes, l'accès à un accueil pour leur enfant et donc à l'emploi.

L'Accueil familial peut proposer toutes possibilités de contrats dans le cadre des horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 6h00 à 18h30.

La prise en charge de la gestion administrative et financière permet de soulager les familles de ces contraintes et ainsi de simplifier l'accueil de leur enfant chez une assistante maternelle.

➤ **Accompagnement des familles et collaboration avec les partenaires extérieurs :**

L'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique :

L'accueil familial offre une possibilité d'accueil aux enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique, avec l'acceptation de l'assistante maternelle.

Un travail de collaboration et de préparation de l'accueil de l'enfant est mené par la directrice et la puéricultrice de l'accueil familial avec la famille, les partenaires extérieurs (CMP par exemple). Un temps d'échange avec l'assistante maternelle en amont de l'accueil est préparé, tout est mis en œuvre pour que l'accueil se déroule dans des conditions optimales.

Un suivi de l'enfant sera mis en place. Les observations écrites pourront être communiquées aux professionnels et ainsi un partenariat pourra se mettre en place avec l'équipe médico-sociale qui assure le suivi de cet enfant.

L'équipe de l'accueil familial a été sensibilisée à l'attention qui doit être portée sur le développement de l'enfant. Un guide comportant des grilles d'observations et le rôle de vigilance qu'elles ont à tenir en tant que professionnelles dans la démarche de détection de troubles du neurodéveloppement leur a été remis. En cas de nécessité un travail de collaboration est mené entre la direction et l'infirmière puéricultrice, la famille et des partenaires extérieurs tels que le centre de ressources par exemple. Le but de la démarche étant d'orienter si besoin les familles vers des professionnels adaptés à la situation de l'enfant accueilli.

La collaboration régulière avec le service de PMI est menée afin d'assurer une certaine continuité dans l'accompagnement, le suivi et le soutien des familles.

L'infirmière puéricultrice de la structure organise ponctuellement des interventions de soutien à la parentalité « le temps des parents » sur des thèmes choisis en amont par les familles.

Partenariat avec l'EPAHD Siloé :

L'accueil familial d'Ostwald s'intègre également pleinement dans la vie locale, une ouverture au monde notamment en favorisant les échanges avec d'autres structures du territoire. Un partenariat avec l'EPAHD Siloé est régulier, plusieurs fois par mois des rencontres ont lieu, soit pour des temps ludiques ou des temps spécifiques. Ces rencontres permettent aux enfants de développer leurs compétences sociales en interagissant avec les résidents, tout en évoluant dans un espace différent.

➤ Continuité de l'accueil :

L'accueil familial veille à assurer la stabilité d'accueil nécessaire à la sécurité affective des enfants. Ainsi, elle assurera un rôle de médiation en cas de difficultés relationnelles entre les différents partenaires. Des remplacements entre les assistantes maternelles de la structure sont organisés, en cas de besoin, afin que les familles en situation professionnelle ou assimilée, ne se trouvent pas sans mode de garde pour leur enfant.

3.3 Démarche en faveur du développement durable

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, l'équipe de l'accueil familial développe dans leur pratique quotidienne des actions concrètes auprès des enfants.

Les déplacements :

Le déplacement des assistantes maternelles avec les enfants se font majoritairement à pied ou à vélo. Pour ces raisons il est demandé aux familles de collaborer en habillant leur enfant avec des tenues adaptées aux conditions climatiques.

Les sorties en pleine nature sont fréquentes, la ville à la chance de posséder des forêts sur le territoire qui permet aux assistantes maternelles de pouvoir faire profiter de ce cadre aux enfants.

Gestion des déchets :

Les assistantes maternelles effectuent le tri sélectif des déchets à leur domicile, la collecte des déchets alimentaire mis en place récemment par la ville, permet à l'équipe de sensibiliser les plus grands à ce geste pour la planète.

Des temps d'activités créatives sont fréquemment affectées avec des matériaux de récupération ou d'éléments naturels récoltés lors de promenade.

Concernant l'alimentation, de nombreuses assistantes maternelles utilisent des produits frais de saison pour préparer les repas des enfants.

Fait à Ostwald, le 15 mars 2025



La Maire,

